

VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN HAÏTI

DINEPA, AVRIL 2017

1. Aperçu de la vision et des points de comparaison liés aux ODD pour le pays

Haïti n'avait pas atteint l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) relatif à l'Eau et à l'Assainissement qui était de '*Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base*'.

- Selon les données du Programme Conjoint de Suivi (JMP) OMS/UNICEF chargé du suivi du secteur, le taux d'accès a évolué de 62% en 1990 à 58% en 2015 accusant plutôt une courbe descendante, alors que l'OMD était de 81%.
- Toujours selon le JMP, la cible de l'OMD pour l'assainissement n'est pas atteinte au niveau mondial et en Haïti ou Le taux est passé de 18% (1990) à 28% (2015), alors que l'OMD était de 59%. La défécation à l'air libre a toutefois connu une réduction de plus de 25% depuis 1990. Elle se situe maintenant autour de 19%.

A ce stade, l'Objectif 6 de Développement Durable (ODD. 6) qui est encore beaucoup plus ambitieux puisqu'il s'agit de garantir, d'ici à 2030, l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau paraissent difficilement accessibles.

La DINEPA de concert avec ses partenaires a développé un plan stratégique sectoriel (PSS) et un Budget Programme par Objectifs (BPO) dans le but de capitaliser sur les acquis du secteur et d'accélérer la couverture en services d'eau et d'assainissement et d'œuvrer vers l'atteinte des ODD.

Les cibles de l'ODD 6 sont:

ODD 6.1: Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

ODD 6.2: Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

2. Analyse du niveau de préparation du secteur pour parvenir aux ODD

Pour atteindre les objectifs fixés et s'aligner sur les ODD, des efforts colossaux devront être consentis par le Gouvernement Haïtien et ses partenaires. Ces efforts sont d'autant plus importants et urgents que le faible niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement affecte significativement d'autres ODD dans les domaines tels que la santé, l'éducation, l'environnement et l'économie.

La réforme du secteur qui a vu la création de la Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) en mars 2009 constitue une avancée significative et un cadre tout à fait favorable à des progrès significatifs et rapides au regard des ODD. Pour cela, le secteur doit bénéficier d'une attention et d'un appui soutenus de la part du Gouvernement afin de pouvoir faire face aux multiples contraintes identifiées.

2.1 Les dispositifs fondamentaux du secteur

L'analyse des dispositifs fondamentaux du secteur réalisée par la DINEPA de concert avec ses principaux partenaires a permis de dégager les principales lacunes/contraintes suivantes qui affectent son évolution et de proposer des actions prioritaires à entreprendre pour les supprimer:

Lacunes et contraintes qui affectent l'évolution du secteur	Actions prioritaires à entreprendre pour les supprimer
Niveau politique et stratégie	
<ul style="list-style-type: none"> • Outre la loi cadre portant création de la DINEPA, le cadre juridique du secteur reste désuet et inadapté • Un document de stratégie existe pour l'assainissement mais pour l'approvisionnement en eau potable, il s'agit de documents de processus . Les Documents de stratégie (assainissement) existant et autres documents clés ne sont pas vulgarisés. Les documents de politique et de stratégie existants ne reflètent pas les ODD en terme de normes de gestion saine, et d'universalité • L'implication du secteur privé qui est un point clé de la réforme est nettement insuffisante. Il faut encore un cadre régulant clairement le rôle du privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement devra avec célérité lancer les chantiers d'actualisation du cadre légal du secteur • Par rapport aux exigences des ODD, le secteur doit être muni d'un cadre stratégique définissant clairement les normes et niveau d'accès à l'eau potable et les politiques de durabilité et de protection de la ressource exploitée. • La DINEPA devra accélérer le processus d'élaboration de sa politique du service public d'EPA. Cette politique devra inclure clairement le rôle et les responsabilités du secteur privé dans la gestion des services EPA
Dispositions institutionnelles	
<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur EPA relève du Ministère des Travaux Publics , Transports et Communications (MTPTC) qui englobe également plusieurs autres secteurs. L'ancrage du Secteur EPA au sein du Ministère de Tutelle est faible et le secteur EPA ne jouit pas de toute la priorité nécessaire au regard des ambitieux objectifs de développement durables (ODD). • La DINEPA est clairement mandatée (loi-cadre) pour diriger le secteur toutefois, les rôles et redevabilités des autres acteurs (gouvernement central et local, société civile, secteur privé) ne sont pas toujours clairement définis et appliqués. • Il existe un mécanisme de coordination, la Table sectorielle mais qui ne couvre pas tous les aspects du secteur. Il existe par ailleurs d'autres types de coordination parallèle, notamment celle des partenaires financiers et celles des ONG du secteur EPA. • En dépit des efforts réalisés, le leadership de la DINEPA sur/dans le secteur EPA reste faible surtout en ce qui concerne son rôle de régulation et promotion de la participation du secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le MTPTC doit renforcer l'initiative entamée de réorganisation de ses directions centrales et autonomes, en mettant l'emphase sur le secteur EPA en lien a l'importance marquée de ce secteur dans l'atteinte des ODD (ODD. 6) et sa contribution à l'atteinte d'autres ODD tels que ceux relatifs à la santé, à la nutrition et à l'éducation (formulation à revoir avec l'Ing. Mompremier) • Le Gouvernement devra entamer des actions d'information, de communication et de sensibilisation autour des rôles et responsabilités distincts des chaque entité impliquée dans le développement et la régulation du secteur • La DINEPA devra renforcer la coordination sectorielle existante. • Elle devra aussi créer un espace spécifique pour coordonner l'action des partenaires financiers. • La DINEPA devra affirmer son leadership à travers le développement de moyens coercition notamment, l'adoption de documents de régulation opposables aux tiers. • Elle devra définir clairement sa stratégie de partenariat avec le secteur privé.
Financement	
<ul style="list-style-type: none"> • Le secteur est loin d'atteindre une autonomie financière. Il reste très dépendant de l'aide externe et l'implication de l'état dans les dotations financières de l'institution nationale reste très faible. De plus, les investissements sont loin d'être suffisants pour répondre aux besoins du secteur. • Le financement du fonctionnement de certains services/structures et postes clés n'est pas assuré sans l'appui des PTFs • Malgré les efforts de planification des besoins de financement du secteur, le Gouvernement ne dispose pas encore d'un cadre stratégique formel de financement pour le secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • La DINEPA devra développer une stratégie de réduction progressive de la dépendance à l'aide externe à travers une stratégie de diversification des sources de financement impliquant le secteur privé haïtien, une augmentation des recettes et un apport diversifié des fonds internes (taxes, subventions du trésor public). Cette stratégie devra permettre aussi d'augmenter l'apport de tous les acteurs • Au moins les rémunérations des postes clés sont pris en charge par le Trésor Public. • La DINEPA devra finaliser le Budget Programme par Objectifs (BPO) et entamer auprès du Ministère des TPTC, de Ministère des Finances, du Ministère du Plan et de la Coopération Externe et des autres Ministères concernés les démarches pour sa reconnaissance comme outil principal de planification

Lacunes et contraintes qui affectent l'évolution du secteur	Actions prioritaires à entreprendre pour les supprimer
<ul style="list-style-type: none"> La capacité d'absorption des financements disponibles reste faible 	et d'exécution du financement du secteur <ul style="list-style-type: none"> La DINEPA devra travailler sur la déconcentration des services et augmenter sa capacité de dépenses.
Planification, Suivi et Apprentissage	
<ul style="list-style-type: none"> La DINEPA réalise une planification et un suivi annuel mais qui n'englobe pas l'ensemble des actions des partenaires du secteur. Le fonctionnement du secteur correspond à l'addition de projets qui ne partagent pas les mêmes indicateurs de performance, la même évaluation des besoins, les mêmes règles de priorisation des interventions. 	<ul style="list-style-type: none"> Consolider les exercices de planification en cours notamment le Plan Stratégique Sectoriel (PSS) et le Budget Programme par Objectifs (BPO) avec la participation de toutes les parties prenantes pour dégager une planification sectorielle (objectifs, activités, indicateurs et budgets clairs). En plus d'une planification consolidée, il faut instituer une révision sectorielle commune annuelle pilotée par le Gouvernement qui évalue régulièrement les progrès par rapport aux objectifs fixés et définit les activités prioritaires pour la ou les années suivantes
Renforcement des capacités	
<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas un plan de développement et de renforcement des capacités pour le secteur qui s'appuie sur l'évaluation des besoins La mise en place de corps de métiers techniques EPA est lancée mais ne prend pas en compte les besoins de spécialisations de cadres supérieurs dans les domaines pointus du secteur. Manque de ressources humaines dans le secteur Les universités et écoles professionnelles ne répondent pas aux exigences du secteur EAH 	<ul style="list-style-type: none"> La DINEPA devra réaliser une analyse des écarts entre les ressources humaines existantes et nécessaires dans le secteur par rapport aux objectifs de performance établis. Elle devra à travers des partenariats en cours et à développer, entamer auprès des instances responsables en Haïti un plaidoyer pour le développement et la promotion des métiers spécifiques EPA. La DINEPA devra promouvoir de partenariats internationaux pour la formation et les échanges d'expériences entre institutions.

2.2 Les comportements coopératifs de SWA

En ce qui concerne les comportements coopératifs, la DINEPA et les partenaires de développement collaborent pour améliorer les méthodes de travail dans le secteur et favoriser l'accélération de la couverture en eau potable et assainissement. Les principales contraintes relevées sont les suivantes:

- Il n'existe pas encore un plan national unifié pour le secteur EPA sur lequel s'aligne les projets et activités des différents partenaires.
- L'Aide Publique au Développement (APD) n'accorde pas assez de poids au renforcement des dispositifs et systèmes du pays (notamment, le renforcement des capacités des acteurs publics, le renforcement du cadre institutionnel, le renforcement du secteur privé, la révision du cadre légal) dans l'optique de la durabilité des services. Le financement est plutôt alloué à des projets d'infrastructures (ceci s'explique par la faible couverture en services et du fait que les activités sont souvent menées en réponses à des situations d'urgences) et à la prise en charge de quelques coûts de fonctionnement (salaires, etc.) associés à ces infrastructures.
- Les partenaires au développement utilisent souvent leur propre cadre d'évaluation et de suivi de leurs projets.
- Il n'existe pas de stratégie de financement sectoriel.

Les efforts de toutes les parties prenantes du secteur doivent se conjuguer sous le leadership de la DINEPA et avec le soutien des responsables au plus haut niveau du Gouvernement pour adresser ces différentes contraintes de façon structurée et déterminée.

3. Besoins d'investissements sectoriels, déficits de financement et possibilités d'amélioration de l'efficacité

En fonction des indicateurs définis au niveau national, pour un accès universel à l'horizon 2030, la DINEPA a défini les besoins de financement, incluant les investissements et les coûts récurrents à hauteur d'environ 200 (confirmation en cours) millions de dollars annuels, à partir de 2017.

Sur les 200 millions de besoins exprimés annuellement, le secteur, grâce à l'apport de ses partenaires techniques et financiers arrive à mobiliser 20 à 25%, incluant l'apport direct des acteurs non étatiques tels les ONG, les associations, les missions religieuses, etc.

Il est attendu que les coûts récurrents se stabilisent au fur et à mesure à hauteur de 30% (confirmation en cours avec les finances) du montant global des dépenses.

Outre l'approche programme décrit plus haut qui devrait permettre de réaliser des économies d'échelles et de réduire au maximum le double emploi, la DINEPA compte instaurer un système de reddition des comptes, tant technique que financier.

Par ailleurs la diversification des sources de financement pour inclure de nouveaux partenaires techniques et financiers notamment le secteur privé, les banques commerciales ou d'autres partenaires jusque la étrangers au secteur devrait permettre d'augmenter substantiellement le budget du secteur.

4. Actions prioritaires pour favoriser les progrès vers les ODD

4.1 Étapes que le gouvernement et ses partenaires sont prêts à suivre pour adapter le secteur :

Actions significatives sur les dispositifs fondamentaux (2-3 actions) ;

- Le gouvernement devra avec célérité lancer les chantiers d'actualisation du cadre légal du secteur
- La DINEPA devra accélérer le processus d'élaboration de sa politique du service public d'EPA. Cette politique devra inclure clairement le rôle et les responsabilités du secteur privé dans la gestion des services EPA
- La DINEPA devra renforcer la coordination sectorielle existante.
- La DINEPA doit consolider les exercices de planification en cours notamment le Plan Stratégique Sectoriel (PSS) et le Budget Programme par Objectifs (BPO) avec la participation de toutes les parties prenantes pour dégager une planification sectorielle (objectifs, activités, indicateurs et budgets clairs) et instituer une révision sectorielle commune annuelle qui évalue régulièrement les progrès par rapport aux objectifs fixés et définit les activités prioritaires pour la ou les années suivantes
- La DINEPA devra réaliser une analyse des écarts entre les ressources humaines existantes et nécessaires dans le secteur par rapport aux objectifs de performance établis.

b. Actions significatives sur l'alignement des comportements coopératifs.

- De façon à assurer pleinement le leadership du secteur, la DINEPA doit œuvrer à développer un plan national unifié pour le secteur EPA sur lequel s'aligne les projets et activités des différents partenaires. Elle intégrera dans ce plan, le renforcement des dispositifs et systèmes du pays (notamment, le renforcement des capacités des acteurs publics, le renforcement du cadre institutionnel, le renforcement du secteur privé, la révision du cadre légal) dans l'optique de la durabilité des services.

A travers le SWA, élargir le cadre de partenariat à d'autres institutions multi et bi latérales, des ONGs, institutions de recherche, etc. Actions concertées destinées à combler le déficit de financement :

- a) Redynamiser le plaidoyer à partir du document sectoriel d'approche programme ou approche sectorielle en mettant en exergue un apport croissant du secteur public.
- b) Elaborer et mettre en oeuvre un plan stratégique de mobilisation de fonds incluant de nouveaux partenaires multi et bilatéraux, des partenaires nationaux tels le secteur privé des affaires, les banques commerciales etc...